

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 28 mars 2023 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 mars 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies

**Secrétaire de séance** : Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 97

**Nombre de voix délibératives** : 74

**Etaient présents** : 59 (dont 2 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Didier ROUSSELLE - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Gérard PEZ - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés** : 25

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Muriel BREDY - Nadège RANCON - Jacques NIVON -

**Excusés ayant donné pouvoir** : 15

Daniel CHARRASSE a donné pouvoir à Christian THIRIOT - André DONZE a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Denis CONIL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Eric LYOBARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Martine BERGER-SABATIER - Odile PILOZ a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Yoann GRONCHI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pierre COMBES

**SCOT - PLUI - Plan Climat Air Energie Territorialisé - Transition Ecologique - Transport**

Rapporteur : Christelle RUYSSCHAERT

**Mobilités**

**035-2023 Approbation du schéma des mobilités durables de la CCBDP**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des mobilités (LOM) ;

**Vu** la délibération n° 37911 du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 23 et 24 février 2021 relative à la mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités et au partenariat avec les communautés de communes ;

**Vu** la délibération n°20-2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) du 30 mars 2021 relative à la non-prise de compétence proposée par la loi d'Orientation des Mobilités au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Considérant** que la CCBDP est signataire de la convention de coopération en matière de mobilité conclu avec la Région AURA en tant autorité organisatrice des mobilités locale, jusqu'à la fin de la mandature et modifiable par avenant ;

**Considérant** que la CCBDP est autorité organisatrice des mobilités secondaires, délégataire de la Région sur les mobilités actives, et maître d'ouvrage de l'étude « Développer une mobilité durable sur le territoire de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale » ;

**Considérant** que cette étude thématique est le développement des enjeux sur la mobilité amorcés par le PCAET et que ce sujet est apparu également comme majeur au sein de la démarche de Projet de Territoire en cours d'élaboration avec les 67 communes et la démarche sur l'attractivité menée par le Pôle de Développement Economique, en lien avec les entreprises ;

**Considérant** que le comité de pilotage de suivi de l'étude s'est réuni en date du 31 mai 2022 pour approuver la phase finale du Schéma des Mobilités durables avec les différents objectifs, axes et actions proposées et à décliner ;

**Considérant** que l'ensemble de la démarche a fait l'objet d'une présentation exhaustive en Conseil communautaire au cours de la séance du 29 novembre 2022 ;

**Considérant** que dans la mise en œuvre de ce schéma, le Comité exécutif faisant partie intégrante du COPIL, présidée par la Vice-Présidente Christelle RUYSSCHAERT, priorisera les actions pour une mise en œuvre opérationnelle ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
décide**

**POUR : 74**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'APPROUVER** le schéma des mobilités durables comme feuille de route (jointe en annexe les fiches actions) en lien avec la convention de coopération en matière de mobilité signée entre la Région et la CCBDP (jointe en annexe) ;

**D'APPROUVER** le principe du programme d'actions comme base de travail ;

**DE MANDATER** le Président à diffuser aux 67 communes l'intégralité de l'étude qui comporte le Schéma des Mobilités durables et le Schéma directeur cyclable ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 31/03/23

Mise en ligne le : 03/04/23

Ampliation à :

Le Président

Thierry DAYRE

